



Résiliation de bail par le locataire

Par **kydia**, le **02/05/2016** à **16:05**

Bonjour à tous et d'avance merci pour vos réponses.

Voilà, notre locataire en place depuis 14 mois dans le logement ne réponds plus à nos appels et courriers depuis quelques temps déjà.

Le samedi 30 avril nous avons reçu un courrier dans lequel il nous informe de son congé et indique un préavis réduit à 1 mois pour cause de RSA mais n'a fournit aucun justificatif et n'indique aucune date d'état des lieux de sortie.

Nous allons lui faire parvenir un recommandé avec AR lui demandant de fournir un justificatif et de bien vouloir prendre contact avec nous pour l'état des lieux. Mais nous souhaitons aussi lui rappeler ses obligations avant de partir à savoir :

- ramonage de la cheminée
- entretien de l'adoucisseur
- vidange de la fosse toutes eaux

Notre question est comment cela se passe-t-il si celui-ci ne réponds pas une fois de plus et si il part s'en nous en avertir ?

Merci encore pour vos réponses.